



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Chaumont, le 12 avril 2022

### **Influenza aviaire dans la faune sauvage autour du lac du Der : maintien de la zone réglementée**

Le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a été identifié le 22 mars 2022 autour du lac du Der.

Depuis de nouveaux oiseaux morts ont été collectés.

La zone de contrôle temporaire définie par l'arrêté interdépartemental du 24 mars 2022 reste en vigueur (cf. communiqué de presse du 25 mars 2022).

Elle concerne les communes de Arrigny, Chatillon-sur-Broué, Drosnay, Ecollemont, Giffaumont-Champaubert, Landricourt, Larzicourt, Outines, St Rémy-en-Bouzemont-St Genest-et-Isson, et Ste Marie-du-Lac-Nuisement dans la Marne et Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, Frampas, La-Porte-du-Der (uniquement au nord de la D384), Planrupt, et Droyes (Rives-Dervoises) en Haute-Marne.

Ce virus, qui circule activement en Europe par l'intermédiaire des oiseaux migrateurs, est particulièrement contagieux et pathogène pour les oiseaux. **Il persiste et reste actif principalement dans les fientes et les eaux stagnantes contenant des fientes contaminées.**

Toute mortalité d'oiseaux dont la cause n'est pas évidente doit être signalée aux services de l'État.

**Pour le département de la Marne**, vous pouvez contacter la DDETSPP – Services vétérinaires par mail à l'adresse suivante : [ddetspp-sv@marne.gouv.fr](mailto:ddetspp-sv@marne.gouv.fr) , ou par téléphone au 03 51 37 63 56.

**Pour le département de la Haute-Marne**, vous pouvez contacter la DDETSPP – Service santé, protection animales et environnement par mail à l'adresse suivante : [ddetspp-spae@haute-marne.gouv.fr](mailto:ddetspp-spae@haute-marne.gouv.fr) ou par téléphone au 03 52 09 56 17.

De plus les activités en plein air sont suspendues sauf s'il est vérifié par les services vétérinaires de la DDETSPP du département concerné que le risque de dissémination du virus, est maîtrisé.

### **Pour éviter de disperser le virus, notamment en le transportant sur les chaussures,**

- la plage de Giffaumont (Marne) et celle de Braucourt (Haute-Marne) sont fermées ;
- partout ailleurs, il convient de :

rester éloigné (y compris les chiens) des berges et des roselières, sur terre et sur l'eau, changer de tenue (dont les chaussures) avant de s'occuper d'oiseaux et volailles.

Ces restrictions pourront être levées à partir du 19 avril 2022 si aucun nouvel oiseau infecté n'est découvert.

Ces cas rappellent à nouveau l'impérieuse nécessité de respecter les mesures de biosécurité pour éviter la diffusion du virus. Pour plus d'information : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers>

Il est rappelé que les produits alimentaires à base de volailles peuvent être consommés en toute sécurité.

## Contact presse

Préfecture de la Marne

Tél : 03 26 26 11 90 – 03 26 26 11 87

Port : 06 85 31 12 39 - 06 88 74 76 54

Mél : [pref-communication@marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@marne.gouv.fr)

1, rue de Jessaint CS 50431 – 51036 Châlons-en-Champagne

Préfecture de la Haute-Marne

Tél : 03 25 30 22 54

Port : 06 87 60 71 85 – 06 86 80 52 55

Mél : [pref-communication@haute-marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-marne.gouv.fr)

BP 42011 – 52011 Chaumont cedex